

## **MISE À JOUR COVID-19 – La province passe au niveau 2, modifications apportées au processus de recherche des contacts et rappel concernant Showlog**

Chers membres:

### **Toutes les zones de la province passent au niveau 2 le 27 décembre 2021**

En réponse à la propagation rapide de la variante Omicron, **la province du Nouveau-Brunswick passera au niveau 2 de son plan d'action hivernal pour la COVID-19 à compter du 27 décembre 2021 à 23 h 59**. Vous trouverez plus d'informations sur ce plan d'action sur le [système d'alerte Covid-19](#). Les détails des mesures à chaque niveau peuvent être trouvés dans [Mesures de niveau d'alerte](#).

### **CHANGEMENTS RÉCENTS : Que faire si un agent immobilier ou un client reçoit un diagnostic de COVID-19.**

Il y a moins d'un mois, l'AAINB a publié des directives sur ce qu'il faut faire si un agent immobilier ou un client reçoit un diagnostic de COVID-19. Depuis lors, la province a annoncé qu'elle allait changer son approche concernant la recherche de contacts. **La Santé publique n'informerait plus directement les contacts étroits des cas confirmés de COVID-19, elle n'informerait que la personne testée positive pour COVID-19.** Cela transfère la responsabilité de la recherche de contacts aux personnes testées positives. Cela aura des implications pour les vendeurs et les gestionnaires agréés, qui peuvent désormais décider d'aider une personne testée positive avec le processus de recherche des contacts.

L'AAINB a toujours soutenu que les agents immobiliers devraient conserver une liste de tous leurs contacts (à la fois personnels et professionnels) et que ce suivi des contacts devrait faire partie du plan de prévention des maladies transmissibles (PPMT) ou du plan opérationnel d'un agent (entreprise). Le maintien d'une liste de contacts est maintenant devenu encore plus important compte tenu de la nouvelle variante Omicron hautement transmissible.

Si un agent immobilier ou un agent (entreprise) choisit d'aider à la recherche de contacts pour un tiers, lors de la communication avec des contacts étroits d'un cas positif de COVID-19, il est important de tenir compte de la vie privée de tous les individus. Les agents immobiliers et leurs agents doivent prendre des précautions supplémentaires pour ne divulguer aucune information personnelle ou médicale d'un tiers lorsqu'ils contactent des contacts étroits. **Comme meilleure pratique, l'agent immobilier ou l'agent (entreprise) peut vouloir obtenir une autorisation écrite précise et claire de la personne qui a été testée positive sur les informations qu'il peut communiquer et à qui elles peuvent être communiquées.** Bien que nous comprenions que la santé publique a l'intention de fournir des modèles aux personnes dont le test est positif décrivant la meilleure façon d'informer leurs contacts étroits, l'AAINB n'a pas encore accès aux modèles appropriés.

Si un agent immobilier se trouve dans une situation où lui-même ou son client a reçu un diagnostic de COVID-19, l'agent immobilier ou l'agent (entreprise) peut souhaiter contacter la santé publique pour obtenir des instructions sur la façon d'informer leurs contacts étroits correctement et en toute sécurité. Le numéro de la santé publique est le 1-844-462-8387.

Nous mettrons à jour les membres au cours de la nouvelle année avec des conseils supplémentaires sur la recherche des contacts à mesure que nous en apprendrons davantage.

### **Showlog – Un excellent outil pour la recherche de contacts**

L'application Web Showlog de l'AAINB (<https://app.showlog.ca/home>) est un outil qui peut être utilisé par les agents immobiliers et les agents (entreprises) pour la recherche de contacts. Cet outil a été initialement développé comme un outil de dépistage et a été mis à jour pour inclure des questions concernant le statut de vaccination, cependant, c'est également un outil très utile pour les agents immobiliers pour garder une trace de tous leurs contacts professionnels pour les visites (acheteurs et vendeurs). Pour ceux qui n'utilisent pas actuellement cette application et souhaitent en savoir plus, vous pouvez accéder au manuel d'utilisation et à la vidéo de formation dans les liens suivants.

Cliquez ici pour le guide de l'utilisateur

Cliquez ici pour un vidéo d'instructions sur comment utiliser l'application Showlog

### **Autres éléments**

- En raison de la nature datée des questions énumérées sur les formulaires facultatifs actuels d'accusé de réception de propriété de l'acheteur/vendeur, l'AAINB les retirera des formulaires Web. Les agents immobiliers et les agents (entreprises) peuvent choisir de développer leurs propres outils de sélection s'ils le souhaitent dans le cadre de leurs plans opérationnels/PPMT actuels.
- Les kits de test rapide sont un autre outil que certains agents immobiliers ou leurs clients peuvent souhaiter utiliser dans le cadre de leur PPMT/plans opérationnels. [De plus amples informations sur les kits de test rapide COVID-19, y compris des liens vers les lieux de retrait des kits de test rapide, sont disponibles sur ce lien.](#) N'oubliez pas que tout test rapide positif doit être confirmé par un test PCR de laboratoire.

**Rappel : La meilleure façon de vous protéger, vous et vos clients, de la COVID-19 est de vous faire vacciner (y compris votre rappel si éligible), de porter un masque, de vous distancer physiquement, de vous laver les mains fréquemment, de limiter vos contacts, de télécharger l'application mobile [COVID Alert App](#), et restez à la maison si vous êtes malades.**

Merci de faire votre part pour protéger vos clients, vos collègues agents immobiliers et tous les Néo-Brunswickois!

*Ce document a été élaboré à des fins d'information uniquement et est basé sur l'interprétation de l'AAINB des politiques et des conseils qui nous étaient disponibles au moment de la publication.*

*Il ne remplace pas un avis médical ou juridique professionnel. Les agents immobiliers sont invités à agir avec beaucoup de prudence et de considération pour leur sécurité et leur bien-être, de leurs clients, de leurs collègues et du public.*